

DEC2014\_0256

## DECISION

**OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2014/075 RELATIF A LA MISE EN PLACE ET A LA REALISATION D'UN STAGE BAFA APPROFONDISSEMENT EN EXTERNAT EN DISCONTINU – DECEMBRE 2014**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code des Marchés Publics, notamment les articles 26, 28 et 30,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 4°,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 avril 2014, portant délégation du Conseil Municipal au Maire de Noisiel en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la décision n°2014-0097 du 17 avril 2014 portant sur la conclusion du marché public de services n°2014/024 relatif à la mise en place et à la réalisation d'un stage BAFA Théorique en externat en continu du 20 au 27 avril 2014, avec la Ligue de l'Enseignement FOCEL de Seine et Marne,

**CONSIDERANT** le souhait de la Commune de proposer la formation BAFA (stage théorique et stage approfondissement) à destination de jeunes âgés de 17 à 25 ans, et le besoin de réalisation d'un stage d'approfondissement en externat en discontinu pour vingt jeunes, dans la continuité du stage théorique d'avril 2014 susvisé,

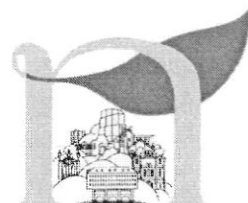
**CONSIDERANT** que l'offre afférente de la société La Ligue de l'Enseignement FOCEL de Seine et Marne est jugée intéressante techniquement et financièrement,

**CONSIDERANT** que la prestation relève de la classe d'achats « Services » et de la catégorie 10.03.27 « Formation BAFA » dont la valeur ne dépasse pas 90 000 Euros H.T.,

## DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est conclu avec La Ligue de l'Enseignement FOCEL de Seine et Marne, sise Maison de l'Enseignement - Impasse du Château - La Rochette Village - à MELUN cedex (77008), représenté par M. François TORRENT, agissant en sa qualité de Président, le marché public de services n°2014/075 relatif à la Mise en place et à la réalisation d'un stage BAFA approfondissement en externat en discontinu du Lundi 22 décembre 2014 (9h00) au Mercredi 24 décembre 2014 (18h30) et du Vendredi 26 décembre 2014 (9h00) au dimanche 28 décembre 2014 (18h30), soit un total d'environ 56 heures de formation, pour un coût de 310,00 € net par stagiaire (le groupe étant constitué de 15 à 20 stagiaires).

1/2



# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°DEC2014\_ **0256**  
portant sur la conclusion du marché public de services n°2014/075

**ARTICLE 2** : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.


Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 5** : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le **27 NOV. 2014**

Le Maire,

  
Daniel VACHEZ.

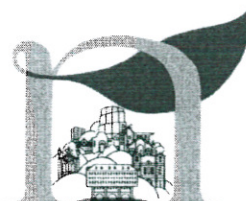


Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	01 DEC. 2014
Affiché le	01 DEC. 2014
Notifié le	
Publié le	01 DEC. 2014

2/2

hôtel de ville  
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35 **REÇU EN PREFECTURE**  
77426 Marne la Vallée cedex 2  
le **01/12/2014**

Application agréée E-legalite.com

077-2177 03370-20141127-DEC2014\_0256-DE